

À l'Office de consultation publique de Montréal
Présentation de Robert Couture, le 17 mars 2003.
Projet de Tennis Canada

Je désire faire aujourd'hui par le dépôt de mon opinion concernant l'agrandissement des installations de Tennis Canada au parc Jarry, témoigné de certaines de mes préoccupations quant à l'avenir du développement à Montréal. Je pose un geste citoyen de participer à un processus démocratique pour permettre d'échanger sur le présent et l'avenir de notre communauté. Je remercie l'office de consultation publique de Montréal de rendre cette démarche accessible.

Ma préoccupation comme citoyen de Montréal est de savoir si nous travaillons collectivement à protéger et améliorer notre cadre de vie. Le gouvernement québécois a émis une proposition d'un cadre d'aménagement qui s'appuie sur le principe du développement durable. Pour moi le projet de Tennis Canada ne contribue en aucune façon à cet objectif. Il ne peut y répondre parce que ses buts sont de répondre à un besoin extérieur à la région.

Pour l'illustrer ce qu'est le développement durable je présente des extraits du document du gouvernement du Québec « Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal ».

"UN CADRE D'AMÉNAGEMENT QUI S'APPUIE SUR LE PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour mener à bien cette vaste opération de planification et d'aménagement de la région métropolitaine, le Cadre d'aménagement **se fonde et s'appuie sur le principe du développement durable²**.

Il souscrit aux trois objectifs sous-jacents qu'il établit comme principes fondamentaux, à savoir :

- la conservation de l'intégrité écologique et de la diversité biologique du territoire;
- l'amélioration de l'équité entre les individus et entre les générations;
- l'optimisation des interventions en matière de développement dans une perspective de croissance économique et dans le respect des caractéristiques et de la capacité de charge de l'environnement.

Le rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, mieux connu sous le nom de rapport Brundtland, définit le développement durable comme : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » L'Union mondiale pour la conservation de la nature (UMCN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont défini, dans la Stratégie de conservation de la nature en 1991, le développement durable comme « le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». "

De cette énoncée il m'apparaît et je vous le soumetts respectueusement pour discussion que Tennis Canada n'a de vision qu'à court terme pour ses seuls besoins corporatifs de satisfaire aux demandes des milieux dirigeants du tennis international.

L'activité de Tennis Canada n'est que divertissement, spectacle ou les vedettes du tennis anime l'événement sportif de Montréal pendant quelques jours.

Je croie que la meilleure façon de répondre au développement d'un sport est de permettre sa pratique dans un plus grand nombre de lieu possible pour favoriser l'accessibilité la plus grande.

Ce qui m'affecte le plus dans le projet de Tennis Canada c'est qu'un espace du domaine public soit dérivé pour des intérêts privés. J'ai vu pendant les audiences que l'espace en litige du parc Jarry a été rétrocédé depuis quelques décennies à des fins priver. Force est de témoigner que le développement à court terme a des assises bien établies dans notre monde municipal.

Je me préoccupe de défendre les espaces verts de Montréal.

J'aimerais énumérer certains des bénéfices que je vois au maintient et au développement d'espace vert sur le territoire urbain de Montréal :

- Améliore le cadre de vie de ses citoyens par la présence d'espaces de loisirs, de détente et de vie sociale.
- Améliore la qualité de l'environnement par la filtration de l'air et des rayons UV du soleil et par la rétention des eaux de pluie:
- Permet le rapprochement de la population et du milieu naturel.

J'aimerais rappeler certaine donné pour illustrer l'ampleur du problème

De 1986 à 1994, la région métropolitaine a perdu 30% de son couvert végétal, soit 133 km², au profit de l'urbanisation du territoire. Une part importante des espaces vacants voués à une affectation résidentielle dans les schémas d'aménagement des MRC se superpose à des espaces boisés et, conséquemment, menace de faire disparaître ces espaces naturels. Si la tendance ce maintient, dans 28 ans, tous les boisés actuels auront été détruits (467 km²).

De plus on compte 57 aires protégées sur le territoire métropolitain, couvrant une superficie de 187,8 km². Cette superficie correspond à 4,3 % du territoire, alors que la moyenne mondiale est de 8 %.

La croissance démographique des 20 dernières années a provoqué un accroissement de la demande d'espace résidentiel en périphérie qui se traduit par une augmentation de la motorisation des déplacements, de la distance moyenne parcourue, de l'usage de l'automobile et du transport scolaire, de la pollution atmosphérique ainsi que, réciproquement, le déclin du transport collectif et des déplacements non motorisés.

Quand nous donnons l'aval à des projets à court terme nous favorisons l'étalement urbain. Pour que les citoyens aiment leur environnement il faut leur permettre d'avoir accès à des lieux agréables, accessibles qui font contre poids au stress du milieu urbain. Je croie sincèrement que de favoriser nos espaces verts dans le développement municipal contribuera à assurer un environnement de qualité à tous les citoyens de l'Île. L'espace urbain, où le bâti et la surface minéralisée dominant, se doit d'offrir à ses habitants des espaces récréatifs, à l'écart des bruits et de la pollution de la ville où ils peuvent prendre contact avec le monde végétal, et même animal.

Dans nos projets de développements pensons à ceux qui sont les plus vulnérables. Présentement les grands sujets d'actualités urbaine sont :
le logement social,
le transport urbain (bouchon de circulation, transport collectif).
La pollution urbaine (air, eau, bruits, terre contaminer, protocole de Kyoto).

Les avantages d'avoir un espace vert comme résident d'une communauté urbaine. Je cite en partie la déclaration du conseil régional de l'environnement de Montréal.

«Les espaces naturels en milieu urbain et périurbain sont une composante essentielle de la qualité de vie des citoyens».

1. Protéger les parcs et les arbres à Montréal du domaine public, para-public et privé;
2. Assurer la participation des citoyens dans les projets qui visent l'amélioration de leur milieu de vie;
3. Assurer la protection des sites d'intérêt écologique;
4. Augmenter la composante verte dans la trame de Montréal dans un souci d'équité à long terme pour l'ensemble de la population.

Suite au Sommet de Montréal, organisé par l'administration municipale au printemps 2002, la proposition de mettre en place un plan de développement durable pour la nouvelle ville de Montréal a été finalement retenue. Or, l'élaboration d'un tel plan nécessite d'accorder une place majeure aux espaces verts et bleus, en protégeant les éléments verts et bleus existants de la trame urbaine (parcs, arbres, ruisseaux, îles...), en prenant en considération le contexte élargi au territoire de la CMM (en tenant compte des écosystèmes dans leur intégralité), et en augmentant la place accordée au milieu végétal à Montréal.

Conclusion

Avant d'accepté des projets de développement à court terme, réfléchissons plus tôt à ce que les citoyens de Montréal on réellement de besoins. Transformons la cité pour être en harmonie avec ces citoyens, léurs besoins et leurs environnements. Développons pour l'ensemble des résidants, pour que s'améliore la qualité de vie de tous. Ces objectifs sont porteurs d'un développement durable.

Bibliographies:

Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal. Édition réalisée par le Sous-ministériat aux politiques et à la concertation métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Dépôt légal - juin 2001 - ISBN 2-550-37847-4

Recommandation pour la future politique sur les espaces verts de la ville de Montréal. Par la table de concertation de CRE-Montréal sur les espaces verts et bleus montréalais, décembre 2002 Conseil régional de l'environnement de Montréal 2002